



Délibération du point n° 09

du Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 décembre 2020
Portant sur le renouvellement de la convention hôtelière Faculty Club avec UCA.

Préambule :

Un accueil de qualité dans la région niçoise en matière d'hébergement des chercheurs, enseignants, post-doctorants et autres partenaires issus du monde socio-économique est devenu nécessaire à la suite de l'obtention de l'initiative d'excellence IDEX JEDI par UCA.

A cette fin, une convention hôtelière a été établie entre le Crous et UCA pour accueillir ce public au sein du Faculty Club. Cette convention et ses avenants prennent fin au 31/12/2020. Sa reconduction est conditionnée par le maintien des crédits liés à l'IDEX. Compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID-19, l'évaluation de cet IDEX par un jury international est reportée et devrait se tenir au printemps 2021.

Dans l'attente, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a confirmé l'attribution d'une rallonge budgétaire pour l'IDEX d'Université Côte d'Azur en 2021. Le bureau IDEX de l'université et le Welcome Center ont informé le Crous de leur souhait de renouveler la convention hôtelière concernant le Faculty Club à l'identique jusqu'à fin décembre 2021.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la reconduction à l'identique de la convention hôtelière relative au Faculty Club liant le Crous et UCA, pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31/12/2021.

Fait à Nice, le 14 décembre 2020

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Chancelier des Universités
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 12
Membres présents : 11	Contre : 0
Membres représentés : 1	Abstention : 0
Votants : 12	